

**COMPTE RENDU RÉUNION N° 2025-04
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 23 MAI 2025 À 18H À LA MAIRIE**

Présents : M. DUPONT, Mme GORGAS, M. LA SOUDIERE, Mme DELHOUMEAU, MM. FUSEAU, PAILLAT, Mmes DARMAILLAC, NEOLIER, RANSON.

Excusés : Mmes DELMON, MANGEARD, MM. LESPINARD, PONTCHARRAUD.
M. PONTCHARRAUD a donné pouvoir à Mme DELHOUMEAU

Mme RANSON a été élue secrétaire de séance.

. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 3 DE LA RÉUNION DU 21 MARS 2025

Le compte rendu envoyé par voie électronique est approuvé à l'unanimité.

. PERSONNEL COMMUNAL : JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

M. le Maire explique que lors de l'élaboration du règlement intérieur pour le personnel, ce dernier fait référence à la journée de solidarité. Après recherches, il a été constaté que rien n'avait été mis en place à ce sujet.

M. le Maire propose ½ heure de plus par jour pendant 14 jours du 15/05 au 30/06 pour les agents du service technique et du 15/01 au 28/02 pour les agents administratifs. Concernant les agents du service scolaire, les 7 heures sont proratisées et comprises dans leur annualisation selon leur temps de travail. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

. CA GRAND COGNAC : MISE A DISPOSITION AGENT ASSAINISSEMENT 2024

M. le Maire rappelle que le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base des éléments suivants : coût unitaire horaire des frais de personnel multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heures) constaté par la commune pour l'année, et coût annuel des frais annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'année 2024, le coût unitaire horaire des frais de personnel à 25.71 €/heure, 117 heures recensées, soit 3 091.23 € et le coût des frais annexes à 83.16 €.

. CHIENS ERRANTS

Suite à plusieurs divagations de chiens qui ont entraîné des frais de personnel, d'alimentation, etc...

M. le Maire propose d'instaurer une tarification pour la prise en charge et l'hébergement journalier comme suit : 50 € de forfait de prise en charge et 30 € d'hébergement journalier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer ces deux tarifications.

. DÉCLASSEMENT DE LA VC N° 1 LA LOGE À MONROSEAU

M. le Maire relate au conseil municipal la procédure entamée du déclassement de la VC n° 1.

Approbation par le conseil municipal de procéder à l'aliénation de ce chemin et de réaliser au préalable une enquête publique d'une durée de 15 jours.

. CIMETIÈRE : RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE

M. le Maire explique à l'assemblée, qu'il a été constaté fin 2023, une concession en mauvais état avec un risque pour les usagers dans une allée du cimetière. Les ayants-droits ne souhaitent pas conserver ladite concession. Les travaux ont été réalisés par la municipalité.

M. le Maire propose de lancer une procédure pour que cette concession soit rétrocédée à la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable.

. DÉCISION MODIFICATIVE

M. le Maire explique que le photocopieur nécessite de gros travaux de réparation en lien avec sa vétusté. Après études de devis, il serait préférable de le remplacer par un matériel neuf. Le coût est de 3 336 €. Fin 2023, le géomètre TOPO 16 a réalisé le bornage de la parcelle B 2064, acheté auprès de la SCI du Pré Nouveau pour agrandir le parking de la Groie. Après vérification, nous n'avons jamais reçu la facture. Le montant est de 989 €.

Lors de la cérémonie du 08 mai, la sono mobile n'a pas fonctionné. Il est souhaitable de la remplacer par une neuve au prix de 600 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable et une décision modificative sera inscrite au budget.

. INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement communal : détermination du prix au m² lors du prochain conseil municipal.

Vidéoprotection : Le gendarme référent a été reçu pour le projet d'installation de caméras à la mairie, à l'école et au service technique. Après réception de son rapport, il faudra prendre une délibération, déposer un dossier à la Préfecture pour la mairie et l'école et enfin, faire la demande de subvention.

Plan communal de sauvegarde : le dossier est prêt et sera présenté au prochain conseil municipal.

Service Technique : pour pallier aux congés des agents cet été, il sera demandé à M. Storik Jean-Luc, s'il est disponible, de venir travailler 4 semaines du 04/08 au 29/08.

Fin de la réunion à 18 h 40.

La Secrétaire,
Elodie RANSON

